

**PAROISSE BIENHEUREUX FRANÇOIS DARDAN**

**FRANTSES DARDAN DOHATSUA PARROPIA**

www.paroissehasparren.com

Mail: [secretariatparoissial-hasparren@orange.fr](mailto:secretariatparoissial-hasparren@orange.fr)

Presbytère: 05 59 29 60 07

Secrétariat paroissial: 05 59 70 22 13

(Ouvert de 15h30 à 18h00-Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi)

**+ Calendrier des messes de la paroisse-Elizkizunak**

• **2-3 Novembre** : Samedi 2 : Messe de tous les défunts de l'année à **18h30** à Hasparren. Dimanche 3 : **9h** : Briscous - Bonloc - Isturitz. **10h30** : Hasparren - St. Esteben - Gréciette.

• **9-10 Novembre** : Samedi 9 : Messe anticipée à **18h30**, en l'église de Hasparren Dimanche 10 : **9h** : Briscous - Urcuray - Ayherre. **10h30** : Hasparren - St. Martin d'Arbéroue - Mendionde

**+ Célébrations d'obsèques - Ehorzketak**

+ **Deuils - Doluak** : Cette semaine nous avons appris le décès de Mr. L'abbé **Philippe Partarrieu** (83ans) qui avait été nommé vicaire à Hasparren en 1985, avant d'aller servir l'Eglise du Tchad comme prêtre Fidei donum.

+ Nous avons aussi appris le décès de Mme **Maixan Arbelbide** (91ans), sœur de l'abbé Xipri.

*Nous les portons dans notre prière ainsi que leur famille.*

**• Dans la vie paroissiale de cette semaine-Aste huntan**

• **Ce Samedi 2 Novembre**, lors de la messe du soir à **18h30** à Hasparren, *les noms de tous les défunts depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023 sont évoqués* : Ainsi notre communauté paroissiale rappelle leur souvenir en les portant dans la prière. Nous invitons particulièrement toutes les familles de la paroisse à se joindre à cette messe célébrée en faveur de leurs chers défunts.

**• Lundi 4 Novembre : formation permanente à Cambo**

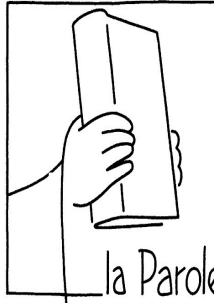
Le p. Dominique Sentucq propose une rencontre de formation biblique autour du Livre de Job : *Réflexion sur la souffrance infligée à des innocents et sur les questions qui en découlent : la justice et l'injustice dans le monde et dans la vie. Dieu en est-il responsable ?* RDV au collège St. Michel Garicoitz **Lundi 4 Novembre de 18h à 19h30**. Contact : dominique.sentucq@wanadoo.fr ». Tel : 06 30 73 62 26

**+ Un nouveau service dans la paroisse : le SEM**

L'Équipe paroissiale du Service Évangélique des Malades (SEM) récemment mise en place propose un joli flyer pour informer les paroissiens âgés ou malades qui souhaitent recevoir la communion à domicile. Plusieurs sont déjà bénéficiaires de ce service par leur entourage. Merci à eux !

On trouvera sur ce flyer bilingue toutes les informations utiles pour permettre au plus grand nombre de rester uni à nos communautés locales par la prière et la visite des membres du SEM. Vous découvrirez aussi le projet du sacrement des malades prévu lors de la messe paroissiale du **dimanche 9 Février 2025** où l'on souhaiterait réunir les malades et les personnes âgées en facilitant le transport vers l'église de Hasparren. Bientôt, on proposera aussi un petit guide pour la prière avec les malades et les personnes âgées lors de la communion à domicile. **N'hésitez pas à prendre un flyer bilingue en couleurs à la porte de l'église.**

**+Urteko 31garren igandea(B)31e dimanche du T.O(03/11/24)**



« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu. Tu aimeras ton prochain » (Mc 12, 28b-34)

**+Évangile de Jésus Christ selon saint Marc**

En ce temps-là, un scribe s'avança vers Jésus pour lui demander : « Quel est le premier de tous les commandements ? » Jésus lui fit cette réponse : « Voici le premier : *Écoute, Israël : le Seigneur notre Dieu est l'unique Seigneur. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit et de toute ta force.* Et voici

le second : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même.* Il n'y a pas de commandement plus grand que ceux-là. » (...)

(...) Lege-irakasleak erran zuen : " Ederki, Irakasle jauna, egia diozu Jainkoa bakarra dela, eta ez dela besterik. Hura bihotz guziaz, adimendu guziaz eta indar guziaz maitatzea, eta hurko laguna nork bere burua bezala maitatzea, erre-opari eta sakrifizio guziaz baino hobea dela." Jesusek, zuhurki ihardetsi zuela ikusirik, erran zion : " Ez zaude Jainkoaren erreinutik urrun. "

**+Que deviennent les messes pour les défunts ?**

Après avoir fêté dans la joie la fête de tous les saints, le 2 novembre l'Église intercède pour ses membres endormis dans la mort. Offrir des messes pour les défunts n'est pas une superstition, mais un acte fort qui œuvre à la libération des défunts et confirme l'espérance du ciel dans le cœur de tous les vivants. C'est le cri plein de joie que lançait saint Cyprien au III<sup>e</sup> siècle : *"Notre patrie, c'est le ciel... Là un grand nombre d'êtres chers nous attend, une immense foule de parents, de frères et de fils nous désire ; assurés désormais de leur salut, ils pensent au nôtre... Hâtons-nous d'arriver à eux, souhaitons ardemment d'être vite auprès d'eux et d'être vite auprès du Christ"*.

Nos familles chrétiennes aiment se sentir accompagnées par l'Église à l'occasion du décès de l'un de leurs proches. Aussi font-elles appel aux prêtres et aux membres des communautés paroissiales pour les soutenir par la prière dans leur épreuve. Beaucoup comptent aussi sur la célébration de messes pour les défunts. Par le sacrement de l'eucharistie, nous témoignons de notre foi et de notre espérance en la vie éternelle donné par Jésus mort et ressuscité.

Il est bon de savoir que les messes confiées à la famille en deuil doivent toutes être célébrées dans l'année qui suit le décès. Ainsi, dans notre paroisse, nous programmons une messe par mois, soit 12 messes et la messe anniversaire. Le reliquat des messes est confié soit aux moines de Belloc, ou aux prêtres de la maison de retraite Arditeya à Cambo, soit encore à des prêtres africains par l'intermédiaire de Mgr. Michel Cartatéguy, soit aux prêtres aidés par des organismes tels que 'l'Église en détresse' ou 'l'œuvre d'Orient'.

Les dons ainsi recueillis (18€ par messe) sont donc destinés exclusivement à la célébration des messes et ne doivent servir à autre chose. C'est une question d'honnêteté envers l'Église et le donateur. Pour éviter toute fausse destination, nous conseillons de régler les messes **par chèque** établi à l'ordre de la Paroisse.

